



Conférence générale

39^e session, Paris 2017

rep

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Rapport

39 C/REP/19

8 août 2017

Anglais et français seulement

RAPPORT DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL SUR SES ACTIVITÉS

PRÉSENTATION

Source : L'article 29.3 de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel dispose que « le Comité présente un rapport sur ses activités à chacune des sessions ordinaires de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ».

Contexte : Le Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (le Comité du patrimoine mondial) a été institué par l'article 8 de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale à sa 17^e session, le 16 novembre 1972.

Objet : Le présent document contient le rapport sur les principales activités menées et décisions prises par le Comité du patrimoine mondial depuis la 20^e session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial, tenue du 18 au 20 novembre 2015. Il comprend un résumé du document WHC/17/41.COM/INF.5A qui a été présenté au Comité du patrimoine mondial à sa 41^e session (Cracovie, juillet 2017) et actualisé après la session, et qui peut être consulté à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/document/159619>.



I. Introduction

1. Le présent document est destiné à fournir à la Conférence générale de l'UNESCO des informations concernant les principales activités menées et décisions prises par le Comité du patrimoine mondial depuis la 20^e session de l'Assemblée générale des États parties (18-20 novembre 2015) s'agissant de la mise en œuvre de la *Convention*. Les principales activités et décisions du Comité du patrimoine mondial ont été regroupées selon ses objectifs stratégiques.

II. Informations relatives aux réunions statutaires

Nombre actuel d'États parties à la *Convention du patrimoine mondial*

2. Au mois de mai 2017, la *Convention* comptait 193 États membres¹. Depuis la 20^e session de l'Assemblée générale en 2015, le Soudan du Sud et le Timor-Leste ont ratifié la *Convention*.

Membres actuels du Comité du patrimoine mondial

3. **Vingt et un membres** : Angola, Azerbaïdjan, Burkina Faso, Croatie, Cuba, Finlande, Indonésie, Jamaïque, Kazakhstan, Koweït, Liban, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Tunisie, Turquie, Viet Nam et Zimbabwe. La durée de leur mandat est la suivante : Jusqu'à la **fin de la 39^e session de la Conférence générale (2017)** : Croatie, Finlande, Jamaïque, Kazakhstan, Liban, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, Turquie, Viet Nam. Jusqu'à la **fin de la 40^e session de la Conférence générale (2019)** : Angola, Azerbaïdjan, Burkina Faso, Cuba, Indonésie, Koweït, République-Unie de Tanzanie, Tunisie, Zimbabwe.

Composition du Bureau du Comité du patrimoine mondial depuis juillet 2015

4. Pour la 40^e session du Comité du patrimoine mondial, de juillet 2015 à juillet 2016, la Présidence a été exercée par S. E. Mme l'Ambassadeur Lale ÜLKER (Turquie). Le Liban, le Pérou, les Philippines, la Pologne et la République-Unie de Tanzanie ont occupé les postes de vice-présidents et les fonctions de rapporteur ont été confiées à M. Eugene Jo (République de Corée).

5. Pour la 41^e session du Comité du patrimoine mondial, de juillet 2015 à juillet 2016, la Présidence a été exercée par M. Jacek PURCHLA (Pologne). L'Angola, le Koweït, le Pérou, le Portugal et la République de Corée ont occupé les postes de vice-présidents et les fonctions de rapporteur ont été confiées à M. Muhammad Juma (République-Unie de Tanzanie).

6. 42^e session du Comité du patrimoine mondial (juillet 2017-juillet 2018) : À sa 41^e session, le Comité a décidé de tenir sa 12^e session extraordinaire lors de la 21^e session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial en novembre 2017, et a décidé également de prolonger le mandat de son Bureau (composition indiquée au paragraphe 5 ci-dessus) jusqu'à sa 12^e session extraordinaire.

7. Pour la 40^e session du Comité du patrimoine mondial (Istanbul/UNESCO, juillet/octobre 2016), il a été établi 32 documents de travail et 15 documents d'information (WHC/16/40.COM).

8. Pour la 41^e session du Comité du patrimoine mondial (Cracovie, juillet 2017), il a été établi 32 documents de travail et 15 documents d'information (WHC/17/41.COM).

9. Au total, il a été établi 94 documents, dont 64 documents de travail et 30 documents d'information.

¹ La liste des États parties à la *Convention du patrimoine mondial* est disponible à l'adresse Internet suivante : <http://whc.unesco.org/fr/etatsparties>

III. Informations relatives à la mise en œuvre des objectifs stratégiques

(a) Renforcer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial

10. Depuis la 20^e session de l'Assemblée générale (2015), 42 biens ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. 21 biens (12 biens culturels, 6 biens naturels et 3 biens mixtes) ont été inscrits lors de la 40^e session du Comité du patrimoine mondial (Istanbul/UNESCO, 2016) et 21 biens (18 biens culturels, 3 biens naturels) ont été inscrits lors de la 41^e session du Comité (Cracovie, 2017). La répartition détaillée par région et par catégorie figure dans le document WHC/17/41.COM/INF.5A.Rev (<http://whc.unesco.org/document/159619>).

11. Le nombre total de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en juillet 2017 s'élevait à 1073 (832 biens culturels, 206 biens naturels et 35 biens mixtes)². Ces biens sont situés dans 167 États parties (ce qui signifie que 26 États parties n'ont pas de bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial). 176 États parties ont présenté des Listes indicatives de biens qu'ils pourraient décider de proposer pour inscription dans les années à venir.

12. Le nombre total de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril en juillet 2017 s'élevait à 54 (38 biens culturels et 16 biens naturels)³.

13. Lors des 40^e et 41^e sessions du Comité du patrimoine mondial, 86 % (12 sur 14) et 87 % (14 sur 16) des recommandations des organes consultatifs de renvoyer, de différer l'examen ou de ne pas inscrire les biens qui ont été adressés au Comité pour examen à ses sessions respectives, n'ont pas été prises en considération. Par exemple, à la 41^e session, 1 site recommandé pour renvoi et 7 sites recommandés pour examen différé ont été inscrits, 1 site recommandé pour examen différé a été renvoyé, 4 sites dont l'inscription n'a pas été recommandée (c'est-à-dire pour lesquels aucune valeur universelle exceptionnelle n'a été identifiée) sont devenus des « renvois » et 1 site pour lequel l'inscription n'a pas été recommandée a été « différé ». Aux fins de ces statistiques, les candidatures recommandées par les organes consultatifs pour inscription (13 sur 27 candidatures examinées) ne sont pas incluses, car l'on présume que le Comité inscrit tous les sites qui sont recommandés pour inscription par les organes consultatifs.

14. En outre, des réunions et des ateliers internationaux, interrégionaux et régionaux ont été organisés dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible. Des informations détaillées sur ces activités figurent dans le document WHC/17/41.COM/5A (<http://whc.unesco.org/document/157721>).

(b) Assurer la conservation efficace des biens du patrimoine mondial

Rapports sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial examinés par le Comité depuis la 20^e session de l'Assemblée générale (2015)

15. Au total, **156** rapports sur l'état de conservation, dont **48** rapports concernant des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, ont été examinés lors de la 40^e session du Comité du patrimoine mondial (Istanbul/UNESCO, 2016) et **154** rapports sur l'état de conservation, dont **55** rapports concernant des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, ont été examinés lors de la 41^e session du Comité (Cracovie, 2017). La répartition détaillée par région figure dans le document WHC/17/41.COM/INF.5A.Rev (<http://whc.unesco.org/document/159619>).

² La Liste du patrimoine mondial est disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/list/>

³ La Liste du patrimoine mondial en péril est disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/peril>

Demandes d'assistance internationale (AI) auprès du Fonds du patrimoine mondial accordées depuis la 20^e session de l'Assemblée générale (2015)

16. Un montant total de 769 677 dollars des États-Unis a été approuvé depuis 2015. La répartition détaillée par région figure dans le document WHC/17/41.COM/INF.5A.Rev (<http://whc.unesco.org/document/159619>).

Rapports périodiques

17. Le Rapport d'avancement sur la réflexion au sujet des rapports périodiques (2015-2017), ainsi que les rapports de suivi du deuxième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques dans toutes les régions ont été présentés à la 40^e session (Istanbul/UNESCO, 2016) et à la 41^e session (Cracovie, 2017) du Comité du patrimoine mondial.

Mécanisme de suivi renforcé

18. Conformément à la décision **31 COM 5.2**, le mécanisme de suivi renforcé est un processus de collaboration constante avec l'État partie concerné. À sa 40^e session (Istanbul/UNESCO, 2016) et à sa 41^e session (Cracovie, 2017), le Comité a décidé de continuer à appliquer le mécanisme de suivi renforcé à 11 biens, dont la liste figure dans le document WHC/17/41.COM/INF.5A.Rev (<http://whc.unesco.org/document/159619>).

(c) Favoriser le développement d'un renforcement effectif des capacités dans les États parties

Stratégie de renforcement des capacités

19. Au cours de l'exercice biennal écoulé, le Centre du patrimoine mondial et les organes consultatifs ont entrepris, en étroite coopération avec les États parties et les centres de catégorie 2, un certain nombre d'activités qui ont directement contribué à la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités, adoptée par le Comité du patrimoine mondial à sa 35^e session (Paris, 2011). Ces activités comprennent des programmes visant à renforcer les institutions régionales et nationales responsables de la protection du patrimoine, des initiatives de formation destinées aux professionnels et aux jeunes, et l'élaboration de matériels d'orientation.

Activités pédagogiques

20. Plusieurs forums des jeunes sur le patrimoine mondial, internationaux et régionaux, ont été organisés par le Centre du patrimoine mondial ou avec son aide afin de proposer des activités pédagogiques, notamment dans les pays hôtes des deux dernières sessions du Comité (Turquie et Pologne).

21. Dans le cadre des campagnes de Volontariat pour le patrimoine mondial 2016 et 2017, plusieurs camps ont été organisés sur différents biens et sites du patrimoine mondial inscrits sur les Listes indicatives du monde entier, qui ont fait participer de nombreuses organisations locales et mobilisé les jeunes.

22. Un inventaire détaillé des activités susmentionnées et des autres activités pédagogiques figure dans les documents WHC-16/40.COM/5A (<http://whc.unesco.org/document/141691>), WHC/17/41.COM/5A (<http://whc.unesco.org/document/157721>) et WHC/17/41.COM/INF.5A.Rev (<http://whc.unesco.org/document/159619>).

(d) Renforcer la sensibilisation du public, sa participation et son appui au patrimoine mondial par le biais de la communication

Sensibilisation

23. En 2016, le site Internet du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org>) a reçu en moyenne 36 446 visites par jour. La fréquentation du site du patrimoine mondial a augmenté de 5 %, passant de 12 623 553 visites en 2014 à 13 339 480 visites en 2016. Les visites sur le site du patrimoine mondial représentent 40 % des visites totales du site Internet de l'UNESCO, ce qui démontre un fort intérêt pour le patrimoine mondial.

24. Cinq lettres d'information électroniques « Information du patrimoine mondial » ont été envoyées en 2016 et 2017, en anglais et en français, à 21 600 membres inscrits sur le site du Centre du patrimoine mondial.

25. Des articles et des interviews, relatifs au patrimoine mondial ont été publiés en réponse aux demandes de nombreux grands médias nationaux et internationaux.

Publications

26. Entre 2015 et 2017, 170 000 **cartes du patrimoine mondial** ont été produites et distribuées en anglais, en français et en espagnol, en partenariat avec la Turquie et la Pologne, ainsi qu'avec National Geographic.

27. Cinq nouveaux **Cahiers du patrimoine mondial** sont parus (numéros 41 à 45). Des informations sur ces publications sont disponibles à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/series/>

28. Six numéros du magazine trimestriel **Patrimoine mondial** (numéros 78 à 83) sont parus entre février 2016 et avril 2017. Cette revue est également disponible sur les iPads et les tablettes Android et Kindle Fire.

29. La traduction en arabe, en portugais, en polonais, en chinois et en allemand des **Manuels de référence sur le patrimoine mondial** se poursuit, en collaboration avec les Organisations consultatives. Ces traductions sont réalisées par l'Institut national du patrimoine historique et artistique (IPHAN) du Brésil, la Direction nationale du patrimoine de Pologne, l'ICOMOS Chine, le ministère du Logement et du Développement urbain et rural de Chine, l'Administration chinoise du patrimoine culturel, la Commission nationale allemande pour l'UNESCO, l'ICCROM-ATHAR et les centres de catégorie 2 du Bahreïn (ARC-WH) et du Brésil (Centro Lúcio Costa).

Accords bilatéraux avec les États parties et partenariats

30. En 2016-2017, des accords bilatéraux ont été conclus ou renouvelés avec 17 États parties et avec la Commission européenne.

31. Durant la période 2015-2017, le Centre du patrimoine mondial a établi et/ou élargi **17 partenariats avec des sociétés du secteur privé, des fondations et des ONG**, tous gérés en consultation étroite avec le Bureau de la planification stratégique de l'UNESCO. La liste des partenariats actuels et envisagés avec le secteur privé et les fondations est présentée au Comité dans les documents WHC-16/40.COM/5A (<http://whc.unesco.org/document/141691>) et WHC-17/41.COM/5A (<http://whc.unesco.org/document/157721>).